

**VILLE DE ROYAN  
COMPTE RENDU SOMMAIRE  
CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Patrick MARENGO  
M. Philippe CAU représenté par M. Didier SIMONNET  
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Nadine DAVID  
M. Yannick PAVON représenté par Mme Dominique BERGEROT  
M. Raynald RIMBAULT représenté M. Gérard FILOCHE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE**

- de la communication du rapport d'activités, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2020.

\*\*\*

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2020.

\*\*\*

- de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement des Eaux Usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2020.

\*\*\*

**DÉCIDE**

- de porter à douze le nombre de dimanches annuels dérogeant au repos dominical pour les établissements de vente au détail de produits à prédominance alimentaire, concernant les

heures de travail salarié accomplies au-delà de 13 heures pour 2022 comme suit, en accord avec les associations de commerçants :

- Le 17 avril 2022,
- les 10, 17, 24 et 31 juillet 2022,
- les 07, 14, 21 et 28 août 2022,
- les 04, 11, 18 décembre 2022.

\*\*\*

- de modifier les crédits de l'exercice 2021 comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
022.01	- Dépenses imprévues	- 775 251,32 €	
023.01	- Virement à la Section d'Investissement	+ 382 407,00 €	
60611.910	- Eau/assainissement pour marché central	- 70 705,00 €	
60622.0208	- Fourniture de carburant	+ 20 000,00 €	
60636.0202	- Vêtements de travail	+ 6 000,00 €	
61551.822	- Entretien véhicules voirie	+ 15 230,00 €	
615221.0208	- Fournitures diverses pour CTM	- 15 000,00 €	
6184.0202	- Formation pour logiciel aérodrome	+ 2 925,00 €	
6228.816	- Installation et configuration logiciel aérodrome	+ 5 740,00 €	
6231.0202	- Annonces et insertions pour service des ressources humaines	+ 9 000,00 €	
6532.021	- Frais de mission des élus	+ 1 000,00 €	
6535.021	- Frais de formation des élus	+ 1 300,00 €	
6574.0203	- Subventions finances pour mises à disposition de personnel (ROC Omnisport et Amicale du Personnel)	+ 32 451,78 €	
6574.92	- Subventions à caractère environnemental	+ 2 381,00 €	
66111.01	- Intérêts réglés à l'échéance	+ 5 608,00 €	
666.01	- Pertes de change	+ 2 176,00 €	
6817.01	- Dotations aux provisions pour dépréciations actifs circulants	+ 447 189,32 €	
70632.4145	- Droits d'entrée à la Patinoire		+ 40 000,00 €
70848.0203	- Remboursement personnel mis à disposition (ROC Omnisports et Amicale du Personnel communal)		+ 32 451,78 €
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 72 451,78 €</b>	<b>+ 72 451,78 €</b>
	<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>		
020.01	- Dépenses imprévues	- 65 760,00 €	

021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 382 407,00 €
024.01	- Aliénation des parcelles cadastrées BM N°145 et 151 « Le Clouzit »		+ 10 635,00 €
1328.422	- Participation du Centre Socio Culturel à la rénovation des menuiseries		+ 95 000,00 €
2031.822	- Etudes et diagnostic pour structure « Pont des Ecureuils »	+ 14 982,00 €	
204132.822	- Participation aux travaux d'aménagement du pont Avenue Louis Bouchet – RD 750	+ 56 946,00 €	
2041642.520	- Subvention d'équipement pour extension résidence du Foyer de l'Etang	+ 150 000,00 €	
2041642.520	- Subvention d'équipement pour opération la Renaissance (15 logements locatifs sociaux)	+ 123 000,00 €	
2051.816	- Acquisition logiciel de facturation pour aéroport	+ 15 000,00 €	
2111.824	- Acquisition parcelle cadastrée BK N°29 « Le Vivier »	+ 8 464,00 €	
2111.824	- Acquisition de parcelles pour alignement allée du brochet	+ 5 570,00 €	
2313.422	- Rénovation des menuiseries du Centre Socio Culturel	+ 125 000,00 €	
2315.41411	- Travaux aménagement Bike Park	+ 15 000,00 €	
2315.8210	- Mise en place de répéteurs feux piétons sonores pour les carrefours Thibaudeau, Océan et Pigeonnier	+ 39 840,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>+ 488 042,00</b>	<b>+ 488 042,00 €</b>

\*\*\*

- d'approuver l'ensemble des reprises de provisions proposées à hauteur de 1 943 014,53 € au titre des provisions pour litiges et des autres provisions pour risques sur le budget de l'exercice 2021,

- d'approuver la constitution de provisions proposées à hauteur de 447 189,32 € au titre des autres provisions pour risques sur le budget de l'exercice 2021.

\*\*\*

- de régulariser les recettes inscrites sur les imputations provisoires,

- d'émettre les titres de recettes correspondant sur le budget communal de l'exercice 2021.

\*\*\*

- d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

- CENTRE D'ARTS PLASTIQUES 20 000,00 €
- ECHANCRURES 20 000,00 €

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 16.227,86 € à l'Association « Amicale du Personnel Communal de la Ville de ROYAN », permettant ainsi le remboursement à la commune du coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2020, portant la subvention totale à 41.227,86 € pour l'année 2021,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que le Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de l'aménagement scénographique du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine de la Ville de Royan.

\*\*\*

- de verser la somme de 500 € à Monsieur Thierry MARTIN, qui a reçu le Prix de la Ville de ROYAN, en complément des 1000 € versés par délibération du 10 novembre 2021, conformément au règlement 2021 du 31ème Salon d'Automne.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention à l'Association Syndicale BOUBES ET BELMONT, d'un montant de 5 967,00 €.

\*\*\*

- de donner un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural de la Charente-Maritime (SDEER), portant ajout de la mention suivante : *« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »*

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 16.223,92 € à l'Association « Union Roc Omnisports », permettant ainsi le remboursement à la commune du coût de la mise à disposition, à mi-temps, d'un agent de la Ville de ROYAN, durant l'année 2020, portant la subvention totale à 23.823.92 € pour l'année 2021,
- d'approuver la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 15.864 € à l'Association « LES REGATES DE ROYAN », portant la subvention totale à 49.694 € pour l'année 2021,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 8.000 € à l'Association « Royan Saujon Rugby », portant la subvention totale à 28.500 € pour l'année 2021,
- d'approuver la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer une subvention complémentaire de 3.100 € à l'Association « Entente Royan Saint Georges Handball », portant la subvention totale à 23.600 € pour l'année 2021,
- d'approuver la convention d'objectifs s'y rapportant.

\*\*\*

- d'attribuer les subventions suivantes aux associations sportives :

<b>ASSOCIATIONS, MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</b>	<b>20 050,00</b>
- LES ARCHERS DU ROC	500,00
- ROC BASKET	5 000,00

- ROC ESCRIME	1 000,00
- ROC HALTEROPHILIE	150,00
- ROC KARATE	200,00
- ROC NATATION	2 500,00
- SQUASH ROYANNAIS	2 850,00
- ENTENTE ROYAN OCEAN ST SULPICE CHAILLEVETTE TENNIS DE TABLE	850,00
- VOLLEY BALL CLUB DE ROYAN	3 000,00
- ROC GOLF	1 000,00
- ERRC ESPACE ROLLERS RANDO COURSE	3 000,00
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES HORS UNION ROC OMNISPORTS</b>	<b>15 200,00</b>
- AEROCLUB DE ROYAN COTE DE BEAUTE	3 000,00
- MARATHON ROYAN COTE DE BEAUTE	8 000,00
- ATLANTIQUE GYMNASTIQUE RYTHMIQUE	200,00
- LA ROYANNAISE	3 000,00
- ROMAC (ROYAN MARCHE AQUATIQUE CLUB)	1 000,00
<b>- HANDISPORT SAINTONGE ROYAN</b>	
Versement sous condition, d'un montant égal à la subvention versée par la Ville de Barbezieux, et plafonnée en tout état de cause à <b>3 150 €</b> pour la Ville de Royan.	

\*\*\*

- d'appliquer pour la filière technique, aux cadres d'emplois d'ingénieur et de technicien, le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément aux arrêtés du 5 novembre 2021 qui fixent les nouveaux corps de correspondance à ces grades.

\*\*\*

#### PREND ACTE

- de la communication du Rapport Social Unique (RSU) de la Ville de Royan, pour l'année 2020.

\*\*\*

#### DÉCIDE

- d'approuver l'adhésion de la Ville de Royan, à titre révocable, au régime d'assurance chômage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

\*\*\*

- de solliciter une subvention d'un montant de 25 000 € auprès du Conseil départemental de la Charente-Maritime dans le cadre de l'aide au spectacle vivant, pour la programmation du service Culture de la Ville de Royan saison 2021/2022.

\*\*\*

- d'accorder la garantie de la Ville de Royan à hauteur de 100 % pour le prêt réalisé par la SA D'HLM DOMOFRANCE aux conditions suivantes :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – La Commune de ROYAN accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 359 591 € souscrit par la SA D'HLM DOMOFRANCE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°125986 constitué de cinq lignes du prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

**ARTICLE 2 – La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SA D'HLM DOMOFRANCE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

\*\*\*

- de transférer en pleine propriété à HABITAT 17, dans le cadre du programme immobilier de la résidence Job, situé rue du Pasteur Samuel Besançon à Royan :

- Les emprises de terrain nécessaires à la réalisation de deux bâtiments collectifs, l'un de 517 m<sup>2</sup>, l'autre de 486 m<sup>2</sup>, et d'un parking de 217 m<sup>2</sup>, soit 1 220 m<sup>2</sup>, au prix net global de 106 140 euros, correspondant aux ilots A et B du projet immobilier,
- Les emprises de terrains nécessaires à la création d'espaces verts publics, soit une surface de 2 773 m<sup>2</sup>, à l'euro symbolique, dont l'entretien incombe à HABITAT 17.

- d'acquérir en pleine propriété les emprises appartenant à HABITAT 17, correspondant à la future voirie de la résidence et à une partie des logements individuels, soit 412 m<sup>2</sup>, au prix global de 35 844 euros, étant précisé qu'HABITAT 17 conserve celles affectées à la création des deux nouveaux immeubles collectifs et à des espaces verts ;

- de conclure un bail emphytéotique avec HABITAT 17, à l'euro symbolique, d'une durée de cinquante-cinq ans, pour lui mettre à disposition les parcelles, d'une contenance de 2 587 m<sup>2</sup>, supportant les dix-sept logements individuels correspondant aux ilots C, D et E du projet immobilier, à l'exception des emprises de la voie nouvellement créée, dénommée "Passage Joséphine Baker", qui resteront dans le domaine public ;

- que les frais liés au bornage et à la division des terrains par le Cabinet de géomètre SCP Bruno GUINARD à Royan, seront pris en charge, à part égales, entre HABITAT 17 et la Ville de Royan ;

- de désigner Maître Garance PHILIPPARIE, notaire d'HABITAT 17 et de la Ville de Royan, 133 boulevard Sautel à La Rochelle, pour la rédaction des actes authentiques de cession et d'acquisition, ainsi que bail emphytéotique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer les actes authentiques précités, le bail emphytéotique, ainsi que tout document relatif à ces opérations.

\*\*\*

- d'approuver les termes de la convention de servitudes de passage, à conclure entre la Ville de Royan et la société ENEDIS, sur la parcelle cadastrée section CI n° 620, située 20 rue Jean Besson à Royan, pour la mise en place d'une canalisation souterraine nécessaire à l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

\*\*\*

- d'approuver les termes de la convention de servitudes de passage, à conclure entre la Ville de Royan et la société ENEDIS, sur les parcelles appartenant à la commune de Royan cadastrées section AE n° 173 et n° 239, situées allée des Rochers à Royan, pour la mise en place d'une canalisation souterraine de distribution électrique, nécessaire à la mise en lumière de l'œuvre mémorielle du Fort du Chay, dénommée "Le Souffle".

\*\*\*

- d'approuver les termes de la convention de délégation de compétence, entre la commune de Royan et la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA), fixant les modalités d'exécution de la délégation en matière de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) pour

les missions dites de fonctionnement, permettant une prise en charge par la CARA des prestations pour un montant de 181 815 euros issu du rapport validé par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLECT), pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse.

\*\*\*

- d'approuver la convention de participation financière du Centre Socioculturel de Royan à la rénovation des huisseries des locaux occupés pour un montant de 95 000 €, sachant que le coût total des travaux est estimé à 125 000 €. La différence est prise en charge par la Ville.

\*\*\*

- de solliciter une participation financière de l'État pour l'acquisition de capteurs Co2 par la Ville de Royan afin d'équiper les écoles publiques communales et de lutter contre la COVID19.

\*\*\*

- de verser une subvention de 150 000 € à Habitat 17, en vue d'une extension de 15 logements de la Résidence Autonomie Le Foyer de l'Etang,
- de verser une subvention de 123 000 € pour rééquilibrer les comptes de l'opération de 15 Logements Locatifs Sociaux à la Renaissance.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.